



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE de DREUX du 4 JUIN 2010 SOUS LA PRESIDENCE DE DAVID LECOMTE

PRESENTS :

MEMBRES DU COMITE

Président : David Lecomte

Trésorier : Francis Vautelin

Secrétaire : François Seigneuret

Commission sportive : Mickaël Lecomte - Jean Dauguet

Absents excusés : Willy GÉRIMONT - Brigitte Gaultier - Pedro de Roa - Alain Gillet

CLUBS :

Tous les clubs sont présents ou représentés à l'exception du club de Châteaudun

Angerville : Président Carl Delachaume, Marcel Lalanne, Arnaud Meunier

Chartres : Luc Courtin, Bernard Pothier, Sylvain Picot, Jean Dauguet, Francis Vautelin, François Seigneuret

Coulombs : Roger Anselme, Albertus Harleman

Dangeau : Président Mikaël Lecomte, David Lecomte, Jean-Michel Auvray

Dreux : Président Joël Mathurin, François Kosmala, Patrick GÉRÔME

La Loupe : Président Guy Renaudon, Philippe Lucas

Lucé : 2 présents

Le quorum est atteint. Le président de Dreux Joël Mathurin accueille les membres de l'assemblée. Le président du CDB David Lecomte remercie le Club de Dreux d'accueillir cette assemblée.

Une minute de silence est observée à la mémoire des membres ou de leurs proches disparus cette année.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale 2009

Rapport moral

Rapport financier

Commissaires aux comptes

Commission de discipline

Commission d'Arbitrage

Rapport sportif - Remise des diplômes

Cotisations 2010 - 2011

Projets commission sportive 2011

Questions diverses.

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2009

Le secrétaire donne lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale 2009. Aucune remarque n'étant faite sur ce compte rendu, il est adopté à l'unanimité.



RAPPORT MORAL:

Le président du CDB présente le rapport moral..

Le CDB compte 270 licenciés soit 10 de plus qu'en 2008. Le président note l'effort fait par les clubs envers les jeunes, 34 licenciés et en particulier à Angerville. Il est donc possible de faire entrer des jeunes dans les clubs. Le CDB soutient cet effort à travers une subvention. Le président fixe l'objectif d'au moins un jeune dans chaque club. Il est nécessaire que chaque club puisse installer une structure pour accueillir et initier les nouveaux jeunes membres. Il est également important pour le CDB et les clubs que leurs effectifs comportent des jeunes afin de faciliter l'obtention des diverses subventions.

Pour la commission sportive, le président se félicite de l'effort des clubs de mettre en ligne les résultats des compétitions dès le dimanche soir et informe que d'autres districts pourraient s'en inspirer. Il constate que le site est visité par beaucoup de personnes hors district.

La ligue félicite le CDB 28 pour la transmission des résultats sur Delphi même s'il existe encore un léger retard dans cette transmission.

Compte tenu des critiques sur la formule du double KO mise en place cette saison, il sera proposé un aménagement de cette formule. Lors de la réunion d'encadrement un vote déterminera la confirmation du double KO ou une autre formule en poules de 5 ou 6 si un projet est présenté.

Une remarque avait été faite sur la tenue d'un joueur de Chartres lors d'une compétition. Il a été constaté lors de la compétition suivante que la remarque avait été entendue.

Information sur le contrôle antidopage : Sylvain Picot a été sanctionné d'une suspension d'un mois de compétition suite à un contrôle positif à un médicament interdit pris pour lutter contre l'hypertension.

Le CDB n'a pas reçu de demande de formation mais est prêt à participer au financement des stages de billard demandés par les clubs.

Une seule amende pour forfait non excusé a été faite cette saison, en nette baisse par rapport à l'an dernier.

RAPPORT FINANCIER :

Le trésorier Francis Vautelin présente les comptes du CDB établis pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010. Les recettes ont été de 14387 € et les dépenses de 13532 € soit un solde positif de 855€. Le solde du compte courant est de 1266€ et le solde du compte épargne de 3441€ soit un total de 4707 euros disponibles.

A la ligne formation il faut lire subvention de 200€ pour l'organisation du tournoi national à la bande masters et de la finale de France 3 bandes division 2 à Chartres. Aucune dépense n'a été faite pour la formation mais les finances permettent de le faire.

La situation de la trésorerie est très saine.

VERIFICATEUR AUX COMPTES

Sylvain Picot a vérifié, avec Brigitte Gaultier et en présence du trésorier Francis Vautelin, les comptes de CDB. Ils ont eu accès à tous les documents demandés et n'ont relevé aucune erreur dans les comptes. Il invite donc l'Assemblée Générale à donner quitus au trésorier.

A l'unanimité l'Assemblée Générale approuve les comptes du CDB et félicite son trésorier pour la bonne tenue des comptes.



Francis Vautelin remercie l'ensemble des clubs pour les envois de licences qui lui ont été faites sans erreur. Il demande cependant à connaître par club un responsable des licences avec un mail afin de pouvoir communiquer directement avec lui en cas de problème.

COMMISSION DE DISCIPLINE:

Elle n'a pas été saisie cette saison et une seule amende a été envoyée à Chartres pour le forfait non excusé d'Iskander Hassak.

COMMISSION D'ARBITRAGE:

Le responsable de l'arbitrage Alain Gillet n'est pas présent mais a transmis son rapport à l'assemblée. 5 personnes du district ont suivi la formation lors de la session d'arbitrage qui a eu lieu à Dangeau cette saison,

Ils se sont présentés ensuite à l'examen de district puis de ligue.

Laurent Pariot et Laurent Pirou ont été nommés arbitres de ligue probatoires, Daniel Mouet a été nommé arbitre de ligue, Florence Rocher, Patrick Moutiers et André Rault arbitres de district.

COTISATION 2010-2011:

Le comité directeur propose que la cotisation reste inchangée à 100€ par club. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour la licence individuelle, le CDB ne connaît pas les intentions de la fédération ni de la ligue et ne peut donner le tarif 2010-2011.

RAPPORT SPORTIF:

Le responsable de la commission sportive Mikaël Lecomte remet les diplômes de champions de district aux vainqueurs des diverses catégories ou à leur président.

Pour les jeunes trois catégories ont été créées suivant leur niveau.

La finale a eu lieu à Chartres. Le repas a été fait sur place par Jean-Paul Beaujouan. Le président du CDB a décidé que le repas serait intégralement payé par le CDB pour les jeunes et les accompagnateurs.

Il est regrettable que Lucé ait été forfait lors de la demie finale du challenge. Angerville signale que ce club était prêt à recevoir mais pas à se déplacer.

Le règlement ne prévoyant pas ce type de forfait le club de Lucé n'a pas été sanctionné mais une amende est possible sur le même principe des forfaits non excusés des compétitions individuelles. Un article dans le règlement sera donc ajouté

PROJET 2011:

David Lecomte informe l'assemblée que le club de Châteaudun arrête et qu'il ne sera pas affilié la saison prochaine. Il deviendra un club loisir. Le président met en garde l'assemblée sur le danger qui guette les clubs à devenir des clubs loisirs. C'est pourquoi il plaide pour le licenciement de tous les membres auprès de la Fédération ainsi que des compétitions réelles et se battra contre le billard loisir qui est la mort des clubs. Cela aura des conséquences aussi pour le CDB lors des demandes de subvention. Le risque étant qu'à terme il ne reste qu'un club en Eure et Loir qui regrouperait tous les compétiteurs.

Il est signalé qu'un match, le match pour la place 3 et 4 d'un double KO, a été marqué sans que le match ait lieu. Ceci est inadmissible et le CDB dénonce ce fait. Chaque match a de l'importance



puisque tous les résultats sont ensuite intégrés sur Delphicenter et comptent pour le classement et la moyenne des joueurs.

Peu de joueurs ont appréciés le double KO pour des questions de longueur de compétition, parce que des joueurs se plaignent de ne faire que deux matches.

Le président rappelle que le double Ko se joue chez les masters, que la ligue va mettre en place pour la saison prochaine cette formule pour les finales. La commission sportive est chargée d'organiser des compétitions et pense que c'est la meilleure formule pour les compétiteurs qui joueront en ligue ou au niveau national. Cependant il va proposer une amélioration de cette formule afin de pallier aux inconvénients de cette première version. La réunion d'encadrement décidera de la formule pour 2011 en septembre.

Le nouveau projet sera mis en ligne sur le site afin que chaque club puisse en informer ses compétiteurs. Les joueurs ou les clubs peuvent faire des contre-propositions.

QUESTIONS DIVERSES:

Lucé : demande le tarif de cotisation. Le CDB confirme ce qui a été décidé plus haut, cotisation club à 100 €.

Dreux : François Kosmala demande à ce que tous les courriers du CDB soient adressés par mail non seulement aux clubs mais aux présidents et secrétaires. La demande est accordée, les listes de diffusion seront mises à jour.

Sur la feuille de match des poules de 4 il y a un problème pour entrer le match supplémentaire. La commission sportive corrigera cette erreur.

Demande faite de mettre à jour le site du CDB sur les feuilles d'affiliation des clubs à la ligue afin de connaître tous les responsables.

Dangeau : Mikaël Lecomte informe que David est qualifié pour la finale de France 3 bandes nationale 2. Il est félicité pour cette qualification.

Chartres : François Seigneuret informe le CDB qu'il ne se représentera pas au comité directeur du club lors des élections de la semaine prochaine mais continue son mandat au CDB.

David Lecomte informe que le club de Châteaudun ne sera pas affilié et ne fera pas de compétitions, il ne peut pas présenter d'arbitres. Un bureau de 3 personnes est reconstitué après la démission de sa présidente Patricia Chartier. Ils sont 25 membres.

Angerville : Arnaud Meunier regrette que le site soit moins vivant et pas toujours à jour dans les classements, les résultats et les infos. Le responsable reconnaît ce fait et tentera d'améliorer cette mise à jour l'an prochain.

Coulombs : Roger Anselme regrette que les convocations ne soient pas mises en ligne sur le site en même temps qu'ils sont envoyés aux clubs.

Sylvain Picot informe l'assemblée de la procédure des contrôles anti-dopage. Le joueur informe qu'il avait d'abord écopé d'un sursis mais l'Agence Française de Lutte contre le Dopage a fait appel pour une sanction ferme d'un mois. On peut consulter le site de l'AFLD pour connaître les produits interdits. Pedro de Roa est à la disposition des compétiteurs pour les informer sur ce sujet.

Arnaud Meunier remercie le CDB de permettre aux joueurs de jouer au billard.

Le président David Lecomte clôt l'Assemblée Générale à 22h10